

Crédit photos : **Sommaire**

Collection Pierre Boissier : p.3- Edito

Couverture, p.7 : *aquarelle Bernard Laborie,* p.5- Brise municipale
Catastrophe téléphonique

p.8 : *plan Chapelle.* p.7- Dans l'œil du cyclone
La chapelle d'Altefage

Françoise Cros : p. 8,10,11 p.13- Bise Art-Blizart
L'orange, champignon délicieux

Yannick Naeyaert : p. 9, 12 p.15- L'air de rien
Un musée pour tous

Alain Pantel : p. 2, 24, 46 p.20- Tourbillon
Concours sous la pluie

Odile Rival : p. 2, 15, 17 p.20- Tourbillon
Jacophonie à Bruxelles

Daniel Mathieu : p. 18-19 p.20- Tourbillon
L'amour, et alors ?

Emilie Reydon : p.6 p.23- Aura Rossa
Quora lo frances tomba en pana d'expressions

p.25- Ah lisez p.25- Ah lisez
Du bon usage des arbres
La dynastie des Rouvière de Fraissinet de Lozère

p.27- Tempête de délibérations

p.44- En coup de vent



Directeur de publication : Étienne Passebois

Comité de rédaction : Christohe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Eric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Etienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page : Magali Martinez

Imprimerie : IMPRIMERIE DES 4 48 100 Marvejols

Abonnement : Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de St Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro : 6 euros/ n°

Abonnement à l'année (4 numéros) : 20 euros / an

Abonnement de soutien : 25 euros / an et plus...
Chèques libellés à l'ordre de : "Mairie de St Frézal de Ventalon", et adressés à Mairie de St Frézal de Ventalon 48 240.

ISSN 210J-3626
Dépôt légal : à parution



L'intermittence a permis l'éclosion de pratiques de production artistiques, et plus largement de modes de vie, jusqu'alors réservés à une élite. Dans le droit-fil de Mai 1968, la solidarité mutualiste constituait, autrement dit, un rempart possible à la société entreprise et à la guerre de tous contre tous, au management financier qui tend aujourd'hui à s'infiltrer partout. Pour que la culture puisse continuer à être un lieu d'invention du quotidien, de rencontre, d'expérimentation, d'ouverture et de partage, il est impératif que soit conservé un système de solidarité mutualiste. Son extinction annoncée risquerait de conduire à des régressions culturelles irréversibles et à la fin d'une diversité typiquement française. On peut noter qu'en dix ans, le néolibéralisme est en passe d'achever la destruction de tout ce qui avait fondé les droits sociaux en France, à la suite des grèves de 1936 et du Conseil national de la Résistance. Partout où il y a de la solidarité, l'État néolibéral instaure comme valeur exclusive de gouvernance une soi-disant rationalisation économique, l'inégalité comme moteur économique et social d'une concurrence sans cesse réimposée. Tous les secteurs y sont passés les uns après les autres, et jusqu'à la santé ou l'éducation, où d'autres institutions culturelles sont soumises à un même type de restructuration. La question des valeurs publiques passe à la trappe et au crible épurateur d'une pauvre et triomphante raison comptable. Puis l'art et la culture, on ne sait pas ce que c'est, et cette incertitude est le cauchemar à ciel ouvert des pouvoirs. Leur modèle est économique. Pour eux, le rôle de l'État n'est pas d'insuffler quoi que ce soit, il est de réguler par la concurrence les acteurs d'un système économique.

Pour sanctionner le mérite des producteurs culturels, le plus simple est d'utiliser des critères quantifiables : nombre de spectateurs, taux de remplissage, nombre de représentations, coût par fauteuil, pourcentage d'aide publique, etc. L'État ne disparaît pas, son rôle se transforme : on constate en effet que son désengagement financier s'accompagne d'une inflation du travail administratif demandé aux compagnies comme aux lieux culturels et associations pour justifier l'octroi de subventions. Posséder la technicité administrative pour demander une subvention devient le premier critère d'élimination des demandes. Dans cette concurrence de tous contre tous, la solidarité n'est plus une solution mais un problème. Doit-on se résigner à cette glaciation ? À cette transformation politique, à cette révolution du quotidien qui nous fait insensiblement devenir des entrepreneurs, des concurrents, des adversaires que nous refusons d'être ?

Dans un monde où les forces marchandes risquent de prendre le dessus et d'anéantir l'acquis culturel, à l'aube des élections printanières, il n'y a pas d'autre choix que de donner l'alarme, de définir l'essentiel, de rappeler aussi les vertus de la culture, ce mot passe-partout que j'ai décidé bien du mal à résumer et qui n'est rien d'autre que cette faculté qui pousse l'être à sortir de son indifférence et l'incite à prendre part à l'existence de ses semblables et de garder ainsi une conscience affective et raisonnée des problèmes. Aujourd'hui, la question cruciale demeure : comment défendre la culture, l'art et contre quoi ? Cette question exige forcément de prendre conscience de la nécessité d'intégrer l'acte artistique au sein de la vie sociale, ce qui reviendrait à interroger le statut de la culture dans nos cités. "La culture ne doit pas être le chantre de son époque, elle doit créer l'avenir" disait-on pendant les sixties. Contre les manipulations et les conditionnements de l'individu, contre la montée des masses et l'explosion de la violence, contre l'accoutumance à la barbarie économique, contre tout ce qui fait appel à la bassesse de l'homme et spéculé à la baisse le facteur commun, contre cet aveuglement social fondé sur les capacités de chacun à créer de l'argent, contre tout ça l'art, la culture et l'éducation forment des remparts, des bastions d'espérance collective qui sont des abris à la solitude et à l'anonymat de l'individu au sein de la masse. Et c'est ces murs-là que l'on cherchera bientôt à lézarder ou à abattre. Si nous ne défendons pas la culture, un océan de lamentations pourraient se déverser sur notre manque d'âme, notre esprit de calcul, notre indolence civique.

Quelle serait alors la teneur en esprit de la culture française ?

Sans culture, tout progrès serait dissolution. Sans la solidarité de l'esprit, la pensée vide et boursière finirait par ronger la substance humaine, ce serait alors la solitude par le grand nombre, une solitude sans amour, la pire de toutes, la plus navrante.



Christophe Blangero



Aquarelle de Bernard LABORIE

La Chapelle d'Altefage

À 6 km du Pont-de-Montvert, sur la départementale 20, on aperçoit les premiers arbres de cet espace forestier privé situé au pied du Bougès. On remarque à droite une borne géodésique, grande stèle à base triangulaire où sont gravés des distances et des noms de lieux. De l'autre côté de la route, c'est le domaine de *La Chapelle*. Il suffit d'entrer dans le sous-bois et de suivre le sentier au travers d'une clairière pour aboutir, 200 mètres plus loin, à un terrain ceint de murs bas, de ce qui fut autrefois un jardin potager. Quelques pas encore et c'est la chapelle : les ruines discrètes d'un édifice religieux flanqué à l'ouest de petits bâtiments écroulés qui furent étable, grange, *sout* ou bergerie. Modestes, au demeurant.

C'est là sur cette éminence qu'on se rassembla jadis pour prier et se recueillir ou pour quelque autre cérémonie.

Puis le temps passa dont on ignore presque tout. Vint la Révolution française de 1789 : vendu tout comme l'église de Grizac, le domaine de 10 hectares devint lieu de vie pour de petits paysans, propriétaires ou fermiers. Amorcée avant 1800, cette vocation agricole et pastorale s'étira tout au long du 19^{ème} siècle et même au-delà.

●●●

Des CHAPELLE aux BRIGNAND

Entre 1809, année de la naissance de Louis, le fils de Jean-Pierre et Suzanne, et 1812 marquée par le décès de Jean-Antoine CHAPELLE son grand-père, la physionomie de *La Chapelle* va être bouleversée. Au départ du couple pour les Rouvières, commune de Saint-Maurice-de-Ventalon, va s'ajouter la mort de deux soldats : Jean-Louis CHAPELLE, 21 ans, à l'Hospice civil et militaire de Mantes en 1807 et Augustin CHAPELLE, 25 ans, à l'Hôpital de Lyon en 1813 ; tous deux habitants du lieu.

L'arrivée des BRIGNAND

François BRIGNAND et son épouse Louise MOLINES vont s'y installer en qualité de fermiers avec leur fils Louis. Le père décède en 1816. Louis se marie à 35 ans avec Madeleine ALLIER de L'Hermet, 19 ans, le 29 mars 1819. Deux ans plus tard, c'est la naissance de Victoire. Par la suite, la famille quittera *La Chapelle* pour Grizac où on les retrouve avec la venue au monde de Jeanne en 1829, Armand en 1832 et Victor en 1835.

Un petit domaine digne d'intérêt

Il suffit de consulter l'ancien cadastre puis le registre matriciel pour découvrir au n°613 le nom de Jean-Pierre CHAPELLE, propriétaire d'une maison à *La Chapelle* : classée au 3^{ème} rang (l'échelle en compte 6) avec un niveau d'imposition de 15 (pour L'Hermet, le chiffre va de 6 à 21).

Un descriptif va nous éclairer. En 1821, après le décès de sa mère Suzanne, c'est Louis – 12 ans – qui en est le propriétaire. Une adjudication a lieu en faveur du père et tuteur habitant au mas des Rouvières. Le *Journal de la Lozère* écrit : « *lequel domaine consiste en un bâtiment voûté au premier étage et couvert d'ardoise, basse-cour au midi, jardin, prés, champs, devois et pâturages complantés d'arbres de haute futaie, chênes blancs et bouleaux, le tout contigu et ne formant qu'une seule et même pièce qui a été estimée par Jacques ALBARIC, expert nommé d'office, à la somme de 2736 francs.* »

Le retour des CHAPELLE

Jean CHAPELLE et sa femme Victoire CHAPELLE, parents de 5 enfants, ont dû tenir

ce bien pendant des années. Jean décède en 1843 à l'âge de 72 ans. Deux ans plus tard, son épouse, de vingt ans sa cadette, va partir à Rieumal après son mariage avec Auguste BONICEL, cultivateur de 54 ans, veuf lui aussi.

En 1851, *La chapelle* compte 3 habitants. Quand Victoire décède en 1860 ses 5 enfants héritent du domaine. Armand habitant à Rieumal reçoit au titre d'aîné le quart des biens. À cette date, seule Jeanne la benjamine réside ici.

La chapelle n'aura bientôt plus d'habitants.

Avec Cyprien ALBARIC : nouveau propriétaire et nouveau litige avec Grizac

Vendu en 1860, le bien échoit à Cyprien ALBARIC cultivateur habitant à L'Hermet. Il le destine en particulier à son élevage de moutons. Le conflit de voisinage ne va pas tarder. En 1864, les habitants de Grizac font constater par le garde champêtre : « *la présence sur la terre commune d'un troupeau d'environ 99 bêtes à laine appartenant au sieur ALBARIC et gardées par Ernest, son fils mineur.* » L'affaire ira devant le tribunal d'instance de Florac.



L'ancien jardin de la Chapelle

poêle mal ajusté tentait de diriger la fumée au-dehors. Un mauvais tirage générait beaucoup de suie. Vivant dans cette pièce sombre aux murs noircis, *Fillou* en avait pris la couleur. Raymond, alors enfant, a retenu d'elle l'image d'une femme à la peau noire, burinée, mal attifée et vieille, très très vieille !

Elle est morte le 11 septembre 1937 à l'âge de 71 ans.

Le temps des vacances

On abordait les années cinquante.

Le lieu devint un lieu de promenade pour les petits BOISSIER. Déjà grands, Pierre et son frère jouaient à tirer à la carabine sur la maisonnette du cantonnier que l'on apercevait tout en bas, au bord de la route. Bien visible alors, vu la rareté des arbres, elle offrait une cible idéale avec sa couverture de tôle qui résonnait des plombs administrés avec jubilation. Forts de l'autorisation paternelle, les deux garçons, perchés sur le toit de la chapelle, ajustaient leurs tirs en toute liberté. C'était avant 1960.

Chaque année, Paul dégageait la source, la nettoyait, creusant la rigole pour l'écoulement de l'eau. On la découvrit asséchée au cours du dernier été, toujours encadrée par son bâti : un muret en arrondi à l'arrière, deux grandes pierres dressées à l'avant pour délimiter le site. Pour la voir, il suffit de prendre à droite, dès l'entrée du sous-bois et de marcher le long du talus. Vous ne tarderez pas à l'apercevoir tandis qu'en bas le ruisseau de *La Chapelle* prend naissance, bordé de jonquilles en avril.

Ici le 15 août était jour de fête : une grande rencontre familiale pour les BOISSIER, les GAUCH... tout le monde ! Les agapes avaient lieu sous le grand hêtre, au bout du pré. Très vite, l'habitude s'était installée et le rendez-vous de *La Chapelle*, une rencontre autour d'un repas partagé, allait de soi.

La plantation d'épicéas

Le petit domaine avait maintenant vocation à devenir un espace boisé. L'élevage des moutons qui, à plusieurs reprises, avait suscité des conflits n'était plus à l'ordre du jour. Paul BOISSIER décida de valoriser le site en y plantant des épicéas. A cette époque, seuls quelques grognements de sangliers pouvaient en troubler la quiétude. Nulle trace de cervidés dans les parages : ils n'apparaîtront qu'après 1970, date de la création du Parc national des Cévennes. Les résineux pourraient prospérer et le propriétaire rester serein.

Sauf que... Il arriva que des bouses de vaches ou de petites crottes déposées en chapelets ici ou là – ici, nous disons *pécores* – éveillent son attention. D'où une surveillance discrète exercée au hasard des visites. Un jour, la vigilance fut récompensée. Poussé par leur gardien, un petit troupeau de vaches et quelques chèvres brouait avec délectation dans le pré. Ulcéré de voir son terrain envahi et ses jeunes arbres mis en péril, Paul BOISSIER avait donné de la voix. Pris sur le fait, Lucien rassembla promptement ses bêtes et fila vers des terres où la rude bruyère et l'herbe sèche et rare de cette fin d'été les attendaient. La phrase lapidaire lancée par le maître était sans appel : « *J'aime pas les biques ! Je veux plus les voir !* »

Dépité de s'être ainsi laissé surprendre, fanfaronnant un peu, Lucien, de retour chez lui, avait raconté sa mésaventure. Quarante ans plus tard, il nous confiait : « *Quand même, là, j'avais pas raison !* »

Mais à l'époque cette herbe tendre que nul animal sauvage ou domestique ne brouterait ne faisait-elle pas figure de prairie de la tentation ? A côté, la parcelle de *l'Hort de Dieu* où il s'en retournait n'avait rien du délicieux jardin des Hespérides !

Ici, l'incident fut clos. Les chèvres ne passèrent pas au tribunal comme le baudet de la fable ou, plus récemment, Gaspard l'âne de Génolhac.



Les épicéas, septembre 2000

De l'âne au mulet

Il fallait quelqu'un pour faucher le pré. Vingt ans durant, les CHAPELLE du Pont-de-Montvert s'y employèrent. Pierrot, l'aîné de la famille, se souvient très bien du temps où l'on descendait avec l'âne tirant la charrette jusqu'au bourg. Là, arrivé face à l'épicerie de Simone PLAGNES, le transport des ballots de foin s'achevait à dos d'homme jusqu'à la *Destourbe* tout là-haut. C'était dans les années quarante.

La quantité de fourrage rapportée de *La Chapelle* était loin d'être négligeable : « *On faisait jusqu'à 30 barrillons.* »

Quand les parents s'installèrent à *la Ferme* et que le mulet remplaça le bourricot, les charges transportées étaient plus lourdes et la récolte plus vite rentrée. Le bruit des sabots battant l'asphalte résonne encore à l'oreille des garçons : lorsque Pierrot fut appelé en Algérie, Robert prit le relais ; quant à Daniel le benjamin, il n'a rien oublié de ces voyages sur la départementale 20.



Handicap mental

La quatrième famille de handicap touche aux déficiences mentales. Les éléments clés de l'adaptation nécessaire sont la lisibilité du guidage, le repérage facile des points essentiels et du déroulement de la visite, l'utilisation de dessins évocateurs, l'accès à des commentaires simples et illustrés... Au musée du mont Lozère, les marquages de couleur et les zones tactiles réalisées pour les déficients visuels ainsi que les commentaires qui vont avec conviennent aux déficients mentaux. Quelques ajustements compléteront l'adaptation



Et pour que tout fonctionne...

Derrière ces opérations d'adaptation se dessine l'envie de les faire connaître afin qu'elles servent, qu'elles ne restent pas confidentielles comme l'était resté le sentier de la forêt, créé au Mas de la Barque au début des années 1990 et qui n'a, pour dire, jamais été utilisé par les gens sur fauteuil roulant à qui il était destiné. Se dessine aussi l'ambition d'initier, autour

des sites équipés, une offre de séjour garantissant aux publics déficients les mêmes conditions d'accueil que celles offertes au public valide. Concrètement il s'agit de susciter un partenariat avec les professionnels du tourisme, voisins des sites, afin de proposer un produit touristique spécifique permettant à ce public, à la fois de se loger, se restaurer, se distraire, se déplacer...

Alors pourra se mettre en place une offre homogène et pourquoi pas une destination « tourisme et handicap » sur laquelle il sera possible de communiquer et d'attirer du monde.

Quelques réalisations existent déjà sur nos communes : rampe pour les fauteuils roulants à la mairie et au gîte communal du Pont de Montvert ; accès de plein pied pour ce même public à la crèche, à la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, à la bibliothèque et dans le salon de coiffure. Sur le territoire, quelques gîtes privés sont également adaptés pour l'accueil des déficients moteurs...

En 2012, un dossier de candidature va être déposé au niveau régional par le musée. Son acceptation dans le cadre de cet appel à projet pourrait lui permettre de compléter ses aménagements et de répondre, dans un partenariat associatif, à un événementiel en lien avec des déficients de centres lozériens.

Un pas accompli vers une vraie démarche citoyenne !



Odile RIVAL

particulièrement déchaînés. Participants et organisateurs courageux ainsi que le public ont pu manger à l'abri sous une immense bâche tendue entre les arbres de la forêt du Bougès. Un repas chaud, parfumé, chaleureux, grâce à Géraldine de la société Sauce Cévennes.

Après le café, reprise des épreuves, le temps d'une accalmie, pour le parcours où chaque concurrent doit passer, avec sa monture, les douze obstacles tests permettant de juger les qualités des montures. Mais la pluie reprend, accentuée par les éclairs, ce qui n'empêchera pas l'épreuve de se dérouler.

Résultat des tests « Loisirs juniors » : cinq sélectionnés : « Vital des Plos », Mérens du G.a.e.c. des Faïsses à Saint Andéol de Clerguemort (48). « Wifi », « Vaillant », « Vitto » de La Cavale du Ventalon à Saint Maurice de Ventalon (48). « Vanille », poney de Mademoiselle Thomas à Bédouès (48), avec une mention d'excellence.

Pour les résultats des tests « Loisirs seniors » : dix montures, dix cavaliers et un résultat sans concession qui permet de « sélectionner » trois équipes : « Rock'n Roll de Bonnaude », poney et « Utango de Bonnaude », demi sang Arabe, montés par Mademoiselle Duvelle de Laval Atger (48), ainsi que « Una Ginestous », poney, monté par Mademoiselle G Pit de l'Elevage Pit à Saint Frezal de Ventalon (48), avec une mention d'excellence.

Malgré un nouvel « épisode cévenol » en fin d'après-midi, les épreuves se terminent vers 17 heures et des remerciements sont adressés à tous les bénévoles et les professionnels qui ont participé à cette dure et éprouvante journée, ainsi qu'au public, fidèle, qui a eu la constance d'accompagner les concurrents jusqu'au bout. Des remerciements particuliers ont été adressés à Madame Allier qui a su rythmer cette journée au mieux



afin de laisser les concurrents s'exprimer sans perte de temps, chaque fois qu'une accalmie, même de courte durée, le permettait.



**Claudette Mathieu et
Jean-Paul Velay**



Aprè lo reganhon de Nadal amb sa busca, aprè lo del cap de l'an amb los fetges grasses e lo champanhe , aprè l'Epifania amb sas fogassas dels reis, podètz aprofitar d'aprestar en febrèr e març los pescajons o las rostidas Per aquò far vaquí la recèpta de las rostidas.

Las rostidas

Talhar de lescas finas dins de pan dur. Las trempar dins de lach, puèi dins d'uòus plan bolegats e un pauc salats. Las freginar a la padèla onchada d'òli. Quand son dauradas coma cal salpicar amb de sucre vanilhat. Las manjar tebéas.

Bon apêtis.

Les tranches dorées

Débieter du pain sec en minces tartines ; les tremper dans du lait puis dans des œufs que l'on a battus et salés ; les frire dans une poêle bien huilée ; quand elles sont dorées, à point ; les saupoudrer de sucre vanillé ; Les manger, tièdes.

Bon apêtit.

Dichas

L'aura rossa de febrèr, rabala lo diable per la caa.



En rentrant le bois je me suis «*espété*» de l'òc «*espetar*» (crever, éclater, épuiser au travail s'épuiser de rire). Ce travail était, il est vrai, une véritable «*espetadoïra*» (un travail exténuant, un travail de forçat). À l'opposé, apporter du guano, de l'engrais, aux plantes, donne de «*l'espèta*» (un coup de fouet) comme «*l'espètaïral*» (la digitale pourpre) bouste le cœur. Et quel régal, enfant, de voir, lors des lancers de pommes pourries (ou de tomates), les fruits «*s'espètorir* ou «*s'espètoriner*» au contact de la cible.

L'hiver avec la neige, c'est souvent «*la patidoïra, le patiment*» de «*patir*» en òc (peiner, supporter, souffrir). Dans les informations nous découvrons qu'autour de nous, à l'école, dans les villages, certains sont les «*les patiràs ou las patirassas*» (les souffre-douleur de la société), et quand «*ce patiment*» est devenu insoutenable on emploie l'expression «*Sofrir las pèiras*».

Alan PANTEL

«L'histoire de notre espèce zoologique tient dans la vie d'un arbre. Cela devrait nous ramener à l'humilité»

Du bon usage des arbres de Francis Hallé

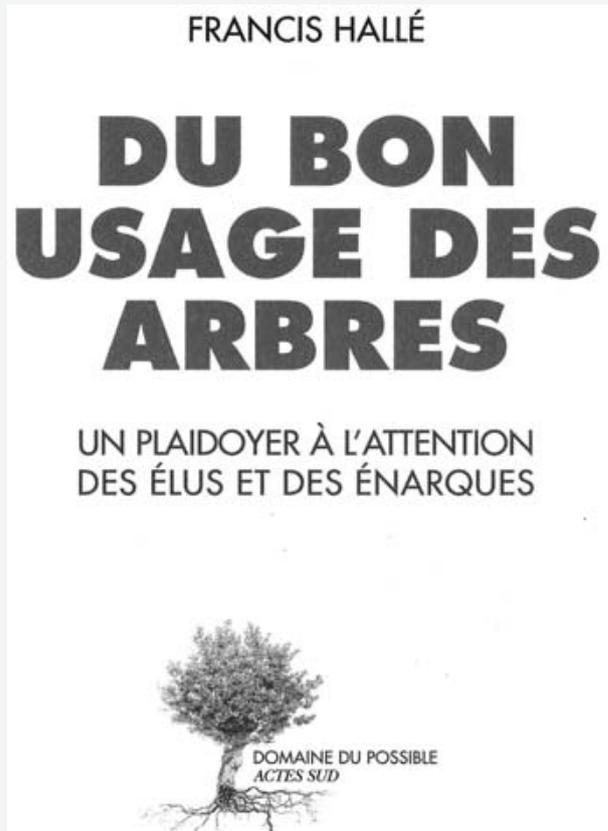
En ces temps où les débats ineptes succèdent aux coups bas échangés entre partisans de la servitude, il est des livres à mettre urgemment entre toutes les mains de nos élus et de leurs électeurs. Dans le registre de la pensée écologique, "Du bon usage des arbres" le dernier livre de Francis Hallé devrait être décrété de salubrité publique et faire l'objet d'une distribution massive auprès de toutes les collectivités publiques et des énarques frais émoulus des isoloirs. L'auteur Francis Hallé qui vit à Montpellier, (*spécialiste de l'écologie des forêts tropicales humides et grand défenseur des forêts primaires, il a dirigé les missions scientifiques du "Radeau des cimes" sur les canopées des forêts tropicales*) et que certains ont eu la chance d'écouter le dimanche 16 octobre 2011 (*année internationale de la forêt*) à la Galerie de l'Arbre Seul pour de la fête de la Science. Cet amoureux des arbres adresse ici un plaidoyer en forme de coup de gueule à l'attention des élus et des énarques. Il y est question de l'arbre, de l'arbre des routes à l'arbre des parcs, "sa gestion, sa culture, son rôle dans la ville, afin qu'il ne soit pas menacé par l'incompétence, le souci de rentabilité, le principe de précaution, le mépris de tout ce qui vit, quand ce n'est pas tout cela à la fois."

"Donnez-moi un arbre et je sauverai le monde" nous dit même Francis Hallé.

"L'homme ne saurait vivre sans l'arbre... Un arbre est inestimable, ce qu'il nous apporte n'a pas de prix..."

En plus d'être un épurateur d'atmosphère (*en respirant, l'arbre épure l'air et nous fait respirer, et plus ils sont grands, plus ils nous purifient*) et le meilleur allié dans la lutte contre le réchauffement climatique (*il faut une dizaine d'arbres cinquantenaires pour faire respirer un homme*), l'arbre est aussi un modèle d'écologie économe. Il se contente de peu - lumière, eau- il humidifie et rafraîchit. Les collectivités publiques oublient parfois qu'un arbre demande aussi de la place, du temps, du respect pour son mode de vie. Rien de plus. Il réclame donc de la modestie dont tous les habitants de cette terre ne sont pas capables. «*Quand on dit un platane centenaire, on parle d'un gamin en culotte courte*»

Les bénéfices des arbres sont bien connus. Francis Hallé les énumère, la présence d'arbres par exemple favorise la concentration, réduit la fatigue mentale. Plantés dans des cours d'école, ils calment et disciplinent les élèves. Dans des quartiers difficiles il réduit le nombre d'agressions et d'incivilités. Quant à l'arbre soi-disant accidentogène, tout cela n'est qu'une duperie, le fautif est facilement désigné mais on préfère accuser le platane, plutôt que la vitesse excessive qui



est le seul facteur aggravant.

En ville, les élus et les énarques, sans tirer conséquence de ces bénéfiques, considèrent hélas trop souvent l'arbre vivant comme du mobilier urbain (*au même titre que les panneaux publicitaires ou les bornes anti stationnement*) qu'on peut amputer ou éradiquer à merci selon les besoins de l'expansionnisme humain. (*la moitié des forêts de la planète a été détruite au 20e siècle*). Francis Hallé se demande pourquoi tant d'élus des villes méprisent l'arbre, pourquoi ils coupent en priorité les vieux arbres en se donnant comme faux alibi le reboisement ou le calibrage routier. Selon Francis Hallé, remplacer un vieil arbre abattu par dix jeunes arbres est, ni plus ni moins, «une arnaque». Arnaque culturelle pour cause de perte patrimoniale. Arnaque financière : les jeunes arbres coûtent cher en achat, entretien, protection... Arnaque écologique, car il faudra de nombreuses années pour que les jeunes arbres dépolluent autant que l'ancien.

Dans son plaidoyer pour l'arbre, Francis Hallé va même jusqu'à proposer d'enrichir la Déclaration universelle des droits de l'homme en considérant comme un droit fondamental pour les humains de ne pas être privé de la présence des arbres, interdisant de les maltraiter, et exigeant de les comprendre et les respecter.

Du bon usage de l'arbre est de ces livres porteurs d'une lucidité unique que tout électeur devrait absolument lire. En refermant le livre, on en vient presque à se dire que si les arbres votaient, alors peut-être l'humanité respirerait mieux... ?

ESPRIT SEGUIER raconte...

« De mon sabre, avec la force qu'augmentait le souvenir de ceux que l'abbé avait fait périr : David Quet, Françoise Brès, les enfants Larguier, et combien d'autres, je lui portai un coup dans le crâne, avec une telle vigueur que la lame se brisa. Les compagnons en firent autant ; l'un pour sa mère enfermée à la Tour de Constance, l'autre pour son père ramant sur la galère. Qu'avions-nous fait ?

Nous voulions délivrer nos frères et nous avons tué un prêtre en mission dans les Cévennes de par le Roi : un crime de lèse-majesté, un assassinat contre l'Eglise Romaine. La bête contre nous était lâchée. Une guerre allait suivre ; avec ses ruines et ses massacres. Tout un pays dans les misères ; lui qui, déjà, en avait tant connues. »

Ainsi, sous cinquante coups de poignard mourut l'abbé du Chayla...

Ce meurtre inaugurerait dans le sang ce qui allait être la guerre des Camisards.

« Esprit SEGUIER », dans la collection : « Rendez-vous aux 3 Fayards » - Éditions Gévaudan-Cévennes, 48400 La Salle-Prunet.

Prix de vente : 5 € l'exemplaire, frais postaux compris.



Des confettis pleins les yeux

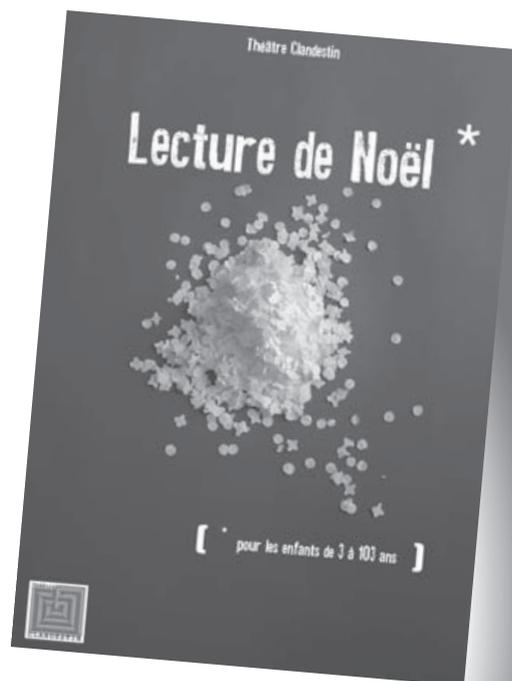
C'était bientôt les fêtes, ça sentait Noël dans les rues...

Mercredi 14 décembre, à l'écomusée du Mont Lozère petits et grands ont pu se retrouver et découvrir deux spectacles.

Les enfants du centre de loisirs méli mélo présentèrent tout d'abord le spectacle de « La boîte à musique ». Histoire mimée et chantée de Moun, un petit extraterrestre venu sur terre pour trouver un remède capable de guérir son roi de l'immense tristesse qui l'envahit et qui devient contagieuse sur la planète Bloise. Il rencontra Paula, jeune terrienne qui lui fit découvrir sa petite boîte à musique, incroyable objet qui rend gai et joyeux ceux qui la possède. S'en suivit le début d'une amitié et de belles aventures. « Et c'est ainsi que de la planète Terre à la planète Bloise, de la petite Paula au petit Moun, la musique voyagea parmi les étoiles, transportant avec elle la magie des rythmes et des mélodies ».

Puis vint la « Lecture de Noël ». Elle fut emmenée par deux comédiens (Juliette Fernet et Cyril Djalmit) et un accordéoniste (Sébastien Potrich) de l'association Théâtre Clandestin. Cette lecture, conçue comme un moment convivial, une introduction, fut un moment de détente permettant que petits et grands puissent se réunir à l'approche des fêtes. Adaptée aux plus jeunes comme aux plus âgés, elle fut interactive par le biais d'images projetées par un appareil à diapositives (sorti de son grenier pour l'occasion), de différents objets, de jeux d'ombres et de lumières, des deux comédiens ainsi que de l'accordéoniste tantôt bruiteur, tantôt troubadour des rues. Histoires traditionnelles et contemporaines se mêlèrent, des

voix se posèrent sur des mots, leur donnant couleurs, timbre et ampleur. Finalement, c'est allongés sur des tapis prévus à cet effet, que les enfants apprécièrent les flocons de neige qui clôturèrent ce spectacle. L'association Trait d'Union et le Théâtre Clandestin remercie la mairie de St Maurice de Ventalon d'avoir rendu possible cette belle après-midi.



■
Cécile Dubosq

interdiction absolue de gérer l'éclairage ou le non éclairage des lampadaires, une remise en marche est prévue sur la zone artisanale.

- Les deux bassins d'eau potable de Runes ont été nettoyés, une analyse positive a été faite à la Brousse par l'ARS.

Dans de nombreux domaines le cumul des réglementations devient totalement insupportable pour des habitants et notamment pour les agriculteurs. Dans le domaine de l'eau, de l'écobuage, la réglementation est déjà lourde et suffisante pour s'assurer d'un maintien des espèces animales et végétales. Pour l'écobuage, la réglementation ne pourra être valablement appliquée que si des cartes réalisées en concertation avec les populations sont connues de tous (ces cartes des zones humides ou de blocs rocheux d'intérêt patrimonial devront permettre de réaliser des écobuages dans la très grande majorité du territoire.

Les communes et communautés de communes doivent pouvoir créer des sentiers de randonnée en respectant la charte graphique du Parc. De même il serait préférable que ce soit le conseil d'administration qui autorise en zone cœur la création d'un sentier et non le seul directeur. Les clôtures de type piquets en châtaigner et barbelés doivent être autorisées y compris par agrafage sur des arbres afin de créer des parcs de pâturages pour les bovins. Les forêts doivent pouvoir évoluer en privilégiant les essences locales. Le règlement proposé pour la chasse risque d'induire une hausse du prix du foncier par des non exploitants moins concernés par l'entretien des espaces et au détriment des agriculteurs. Pour les micro-centrales hydroélectriques, la possibilité d'en créer en partie amont des cours d'eau doit pouvoir être débattue (pas d'interdiction pure et simple). L'activité piscicole doit aussi être admise même si elle doit être réglementée. Le droit à l'image doit être admis aux habitants et propriétaires

de la zone cœur. Le rôle des agents du parc doit comporter un volet pédagogique prépondérant afin qu'ils soient des médiateurs de terrain. Le pouvoir de police en zone cœur est transféré au Parc mais a-t-il les moyens de ses ambitions ? L'accès aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables doit être possible pour tous y compris en zone cœur (panneaux solaires, micros éoliennes, chauffage passif, micro centrales hydroélectriques, ...).

Le Conseil Municipal considère que le Conseil Économique Social et Culturel doit être un vrai organe indépendant composé de représentants d'organismes et d'associations de la société civile et non des membres du Conseil d'administration (qui, pour certains, sont là à titre personnel) ; cela permettra de garantir une vraie démocratie de proximité. Tous ces avis ont été adoptés à l'unanimité. Majoritairement les conseillers souhaitent aussi que les agriculteurs puissent réaliser des labours sur le Mont Lozère comme sur les Causses sans autorisation du Parc des Cévennes. Le conseil charge le Maire de transmettre ces avis au Préfet et au Directeur du PNC ».

Questions diverses

- L'élection du délégué titulaire et des suppléants pour le vote aux sénatoriales du 18 mars 2012 aura lieu le 3 février 2012 à 19 h 45.

- la commune a été classée en zone de catastrophes naturelles à la fin du mois de décembre 2011. La mairie a transmis aux financeurs les devis et factures des travaux dus aux dégâts les plus importants : dégâts au Viala, à Finialettes, au chemin de Manubert, au béal de

Fraissinet, chemin des Pradets à Fraissinet, chemin des Clauzes...

- Fabien Grassin qui souhaitait construire à la zone artisanale ne donne pas de nouvelles de l'état d'avancement de son projet, un courrier lui a été adressé.

- Un nouveau groupement d'employeurs a vu le jour le 20 janvier 2012 (GE du Roc de Montal) :

Présidente Aurore Plagnes,
Secrétaire Guillaume
Roméro, Trésorier Jean-
Pierre Allier

Les employeurs : Guillaume
Roméro (50 jours/an), Yves
Commandré (94 jours/an)

Christian Plagnes (70 jours/
an), mairie de Fraissinet de
Lozère (14 jours/an)

Sylvain Desmat doit être
embauché d'ici le mois
d'avril. La région attribue une
subvention de 6000 euros sur
trois ans. Ce groupement est
le deuxième sur le secteur.

- Une réunion va avoir lieu
avec les habitants du quartier
de la Croix de Runes (ZA, ...) pour remettre en fonctionnement l'éclairage public (le responsable est Nils).

- Projet d'alimentation en eau non potable de pâtures de trois agriculteurs à Runes : une réunion avec l'ASTAF qui sera maître d'œuvre et les agriculteurs exploitants à Rûnes a eu lieu courant décembre à la mairie (mise en place d'abreuvement pour bovins dans les pâturages).

Le projet sera réalisé après la reprise du chemin à côté du parking de la cascade de Rûnes.

- Station d'épuration de Fraissinet : Un programme solidarité urbain / rural a été créé et pourrait financer ce projet. Le Maire est chargé de préparer un cahier des charges en vue de confier l'étude définitive à un bureau d'études et rechercher les financements.

Fraissinet conseil municipal 20 janvier 2012

Présents :

Jean-Pierre ALLIER, Paul
et Yves COMMANDRE,
Dominique MOLINES,
Gilbert ROURE, Jean-Marie
THOYER, Marie LION, Nils
BJORNSEN LANGEN.

Excusés :

Christelle FOLCHER,
Thierry MAZOYER, Eugène
DURAND

A été nommé secrétaire :
Paul COMMANDRE

Adoption à l'unanimité du
compte rendu du conseil
municipal du 8 décembre
2011.

Charte du Parc National des Cévennes

Extraits de la Délibération :

« Le premier constat unanime est que le projet de territoire (tome 1) est globalement très positif et porteur d'une dynamique alors que les tomes 2 et 3 sont beaucoup plus (trop) restrictifs (catalogues d'interdictions). Le développement d'une information et sensibilisation pédagogique des enjeux environnementaux envers toutes les populations cévenoles semble absent alors qu'il est à privilégier en contrepoint du volet répressif.

3) Sécheresse : le Conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 4000 euros à la CUMA

4) Dans la mesure où la commune a soutenu d'autres entreprises sur son territoire par le passé, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 8000 € à l'entreprise Folcher, qui a 11 emplois afin de l'aider à assumer une partie des surcoûts des travaux en effet l'entreprise est soumise aux règles des particuliers quant à la ZPPAUP, aucune dérogation n'avait été prévu à l'époque pour les entreprises. Cependant, avant le versement de la subvention la commune va tenter de négocier avec le SDAP.

5) Courriers des administrés ou visiteurs :

- demande des habitants du quai d'élaguer les arbres: la DDE sera transmise au CG48
- lettre de Mme Buil Elisabeth sur les risques des ondes électromagnétiques liés à la présence de la cyber-base et des téléphones sans fil dans le bâtiment.

- courriers de Monsieur Louis Molines: sur les désordres du temple de Grizac (dossier déjà pris en charge par la commune) et sur la possibilité d'envisager des coupes sur le sectionnal de Grizac: en attente éléments que doit nous fournir la trésorerie générale.

- lettres de messieurs Maurin et Douchy sur des problèmes de voisinage et de chiens.

- lettre famille Albaric /route de la Veyssièrre.

- lettre d'une vacancière mécontente de l'accueil dans un des hôtels du village.

6) plan climat énergie du pays cévennes : Albert sera le référent pour la Commune.

7) contrôle du SDAP/paraboles: madame le maire informe le conseil que monsieur Pauget du service départemental de

l'architecture et des paysages est venu contrôler les demandes et les poses de paraboles: ce dernier a constaté de nombreuses infractions: un procès verbal sera dressé pour chacune, néanmoins si les habitants se mettent en conformité, le PV sera annulé.

8) Compte rendu du festival en Italie: par Alain.

9) Enfouissement poste bourg/abords du temple: il s'agit en complément des travaux d'ERDF d'enfouir les réseaux basse tension de derrière le temple jusqu'à la station service; la partie électrique coûte 40 000 euros à la charge du SDEE à 100%, la partie génie civil coûte 45000 euros, 50% resterait à la charge de la commune plus France télécom pour 5000 euros qu'il serait bon d'associer pour enfouir aussi ces réseaux; la commune doit décider entre le câble torsadé en aérien ou en souterrain: le cm se prononce pour l'enfouissement et charge madame le maire de déposer pour les 50 % restant un dossier de subvention en aménagement de village pour atteindre 80%, soit 9000 euros à notre charge.

11) point sur les subventions: cf tableau distribué en séance: suite à la visite de Christian Bourquin, président du conseil régional, nous avons reçu tous les arrêtés attributifs pour les dossiers en attente : aménagement des abords de l'église, promenade le long du Tarn, place du Chambon, divers murs... les demandes de paiements des chantiers effectués sont parties. Le Conseil Municipal décide de consulter des bureaux d'étude pour des missions de maîtrise d'œuvre pour le Chambon et la promenade le long du Tarn. Le Cabinet Couet est confirmé pour les travaux du parking

de l'Église.

12) Diagnostic de l'éclairage public de la commune: 66% du parc est vétustes ou en très mauvais état: afin d'atteindre en 2015 l'objectif fixé par grenelle 2, il devra être procédé au remplacement de 27 points lumineux par an: le conseil municipal souhaite s'engager dans cette voie sous réserve des moyens budgétaires annuels.

Les travaux prévus à Frudgère devraient être réalisés à partir du mois d'octobre.

13) opération de compostage: le SICTOM lance une opération « promotion du compostage individuel et mise à disposition de composteurs à compter du 02 octobre, une réunion par canton d'information aura lieu: contact : 0466319732, la commune communiquera dans son journal.

14) indemnités de responsabilités de régies: il s'agit de rembourser aux agents les frais d'assurance qu'ils sont obligés de prendre individuellement: sont concernés Marie Josée Commandre pour la cantine garderie et Josette pour le gîte et la cantine garderie.

15) communautés de communes : madame le maire a attiré l'attention des conseillers communautaires sur la nécessité d'accélérer le dossier du casernement de gendarmerie; il a été présenté le dossier d'un village de gîtes au pré du moulin: le conseil souhaite que ce projet se fasse en accord et en partenariat avec l'office du tourisme et que ces gîtes n'entrent pas en concurrence avec l'existant sur le pont: il est nécessaire de trouver un positionnement différent et par ailleurs que l'intégration architecturale soit conforme à la ZPPAUP.; il a été aussi présenté le projet d'école de la pierres sèches à l'Espinas,

le conseil se prononce favorablement, la délibération pour le prêt PLS a été adoptée pour la cure

16) La commune a pris une délibération rendant un avis défavorable sur le plan stratégique régional de santé édité par l'ARS qui ne prend pas assez en considération les besoins spécifiques des territoires ruraux.

17) préparation du journal : la répartition des articles est validée

18) calendrier :

- bilan vcl : le 2 décembre à 10h30

- AG départementale des foyers ruraux : 08 octobre au pont

- bilan des marchés : le 2 décembre à 16h

- bilan gîtes et camping : le 2 décembre à 14h

- réunion avec les associations /planning salles

- prochain cm : le 4 novembre puis le 2 décembre

- révision de la carte électorale : le 15 novembre à 17h

- réunion CCAS : le 15 novembre à 18h

Dates des manifestations à venir :

Loto gourmand le 12 novembre

Loto foot le 19 novembre

Loto école le 3 décembre

Marché de Noël le 11 décembre

Loto pompier le 25 février

Loto du comité des fêtes le 10 mars

Repas dansant du foot le 17 mars

Carnaval le 24 mars

Tournois de fléchettes le 31 mars

Marché aux fleurs (APE) le 3 juin

07 et 08 juillet derrière l'Église

27-28-29 juillet fête du pont

19) divers :

- logements : attribution du logement du CCAS à Nadia

et des représentants de la commune. Un complément de travaux a été sollicité après devis à l'entreprise pour réaliser la séparation égouts - pluvial des maisons Molines, Richard et Bragouse.

Programme de voirie 2011

Tous les travaux du programme de voirie 2011 ont été réalisés : goudronnage de la voie communale du Merlet, goudronnage de la rampe de l'Hermet mur de soutènement à la Destourbe rampe en béton à Grizac Déroctage sur la VC1 à Villeneuve

Réservoir de Grizac

L'intervention de l'entreprise CDD destinée à remédier aux malfaçons constatées, a eu lieu les 19 et 20 octobre dernier. La remise en eau est prévue courant novembre.

Programme de murs

Les murs du parking du temple, Rue desservant les maisons Pelatan, Gargalo et le mur de soutènement du Chemin de Stevenson (au dessus de l'enclos des ânes ont été réalisés par l'entreprise SetB de Florac durant la dernière semaine d'octobre. Reste à réaliser le mur de soutènement du chemin de la Barthe qui doit être fait par l'entreprise Chapelle avant fin 2011.

Grand rue

Plusieurs devis ont été sollicités pour réaliser l'étanchéité et le revêtement en pierre de la ruelle publique derrière la maison de Laurence Monteils.

Régularisation des captages

Le cabinet Falcon de Marvejols est actuellement en train d'élaborer le dossier nécessaire à la régularisation de tous les captages de la commune.

Pré Platon

Les travaux de construction des pavillons sociaux sont engagés. Temple :

Les marchés de travaux pour la rénovation du temple ont été notifiés en août. Cependant ces travaux n'ont pas démarré car l'entreprise titulaire du lot N°1 Gros œuvre et toitures n'a pour l'instant pas donné suite à l'ordre de service qui lui intimait de démarrer les travaux début septembre. Les travaux de ce lot conditionnent bien évidemment le travail des autres entreprises. La commune et son maître d'œuvre étudient les suites à donner.

Journal 2011

Le sommaire du journal et la répartition du travail de rédaction du journal est arrêté par le Conseil.

Lettre d'un particulier

Sophie Pantel donne lecture d'un courrier de Mr Daniel Chapelle sollicitant l'appui financier de la commune pour la construction d'un mur de soutènement sous le chemin de Rieumal à la Destourbe. Le Conseil municipal a pris connaissance de la demande et donnera une réponse prochainement.

Réunions à venir

Une réunion cantonale organisée par le sous préfet se tiendra le 24 novembre.

Mr Pourquier, Président du CG organisera également une réunion cantonale (en présence des Maires seulement) le 9 Décembre 2011.

Taxe Aménagement

La SA Lozère Habitation, maître d'ouvrage de la construction des 7 pavillons sociaux du Pré Platon sollicite une exonération de la taxe d'aménagement. Le conseil émet un avis défavorable en considérant notamment que ce type d'organisme bénéficie déjà d'un taux réduit.

Jardin d'enfants

Un projet de jardin d'enfants avec mobilier de jeux est en cours d'étude et sera réalisé sur un terrain entre la maison médicale et les HLM.

Travaux à l'entrée du village

M. Gil VIALA a entrepris des travaux sur le béal d'aménée d'eau à sa centrale. Une délégation du conseil le rencontrera pour faire un point sur ces travaux.

Alimentation en eau de Champlong de Lozère

Une visite sur site pour le repérage de sources potentielles a été faite. Deux sources susceptibles d'assurer l'alimentation de ce village ont été repérées. Un courrier sera adressé au propriétaire pour solliciter son accord pour le captage de l'une de ces sources qui assurera bien évidemment un débit réservé pour les besoins propres à l'exploitation de ces terrains.

Site internet séjour long

Yves Elie Laurent fait un point sur l'avancement du site internet. Ce dernier est bientôt terminé, un lancement pourra être prévu à la fin de l'année civile.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 2 décembre à 20h30. L'ordre du jour de la séance, tenue à la lueur de bougies, étant épuisé, la séance est levée.

**Pont de montvert
conseil municipal
2 décembre 2012**

Présents :

Sophie Pantel, Cathy Blacclard, Alain Jaffard, Maurice Plagnes, François Folcher, Frédéric Folcher, Yves-Elie Laurent, Albert Douchy, Rachel Cayrac, Delphine Desnaud, Emilie Reydon.
Excusés : Maryse Bres
Secrétaire de séance : Rachel Cayrac

Approbation du conseil municipal du mois de novembre.

Point sur les travaux

- Nouvelle Gendarmerie : les nouveaux plans révisés par l'architecte Mme Bessin ont été validés par le conseil.

- Réservoir de Grizac : les malfaçons relevées ont été arrangées par l'entreprise. L'expert Mr Trombini a validé les réparations et la réception des travaux peut être faite.

- Temple : La mairie a mis en demeure l'entreprise de couverture Simon Fernand de commencer les travaux comme prévu dans l'appel d'offre, mais elle n'a pas eu de réponse (ordre de service du 29 août 2011 pour fin des travaux en décembre). La mairie résilie donc le marché, pour relancer l'appel d'offre avec publicité sur le Bulletin Officiel.

- Pré Platon : l'entreprise de maçonnerie Chapelle prend du retard. À voir avec la SA Lozère Habitat. Pour le mur de soutènement en gabions, il faudra canaliser l'eau descendant de chez Daniel Chapelle et qui va chez Jean Mazoyer.

**Saint Andéol
conseil municipal
28 octobre 2011**

Présents :

Camille Lecat, Pierrette Coudert, Hervé Pellecier, Jean-Claude Dautry, Pierre-Philippe Schaeffer, Daniel Mathieu

Absents :

Stéphane Clarisse, Céline Mathieu

Secrétaire de séance :

Pierrette Coudert

À l'unanimité des conseillers présents, le compte rendu du Conseil Municipal du 29 juillet 2011 est approuvé

Lecture est faite de l'ordre du jour.

I. Informations diverses

- État d'avancement du Schéma Directeur d'Assainissement
Une étude va être lancée afin que soient réalisés :
 - Le schéma directeur d'assainissement de la commune
 - La procédure de zonage

- Sécheresse

suivi hydrologique des sources

En période d'étiage, le relevé a été effectué chaque semaine aux sources de l'Espinassas, de Cabanis, de Lézinière (amont, aval) et de Sambuget ; la conductivité est également mesurée.

Avant les récentes fortes pluies, une évaluation du débit d'étiage du Dourdon au Samson a également été réalisée (12 l/sec).

Hors période d'étiage, le relevé des sources est réalisé tous les 15 jours.

L'évolution des sources sur l'année a fait l'objet d'une présentation au Conseil.

La source de Cabanis représente une ressource sûre ; la source de Lézinière est stable.

- Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques entre Poussières et Loubreyrou sont reportés à début 2012.

Le dossier est à l'étude avec adaptation sur les points sensibles, en particulier les passages sur les lames de schistes en bord de route.

Le conseil accepte que le transformateur initialement prévu aux Estrèches sur la propriété Roux soit déplacé sur du foncier communal (petit garage de Vitaternes). Le surcoût (200 m linéaire) est à la charge d'ERDF.

- Travaux en cours de réalisation et à venir par l'équipe

Ont été réalisés :

- La passerelle entre Poussières et le Viala
- Agrandissement portail, dessouchage au cimetière
- Bureau secrétariat en cours

- À venir

- Pose de compteurs à Sambuget (devis réalisés)
- Nettoyage aqueducs, débroussaillage
- Emplois partiels sur voirie

II. Délibérations

Objet de la délibération :

M. le Maire présente au conseil l'avant-projet réalisé par le SDEE (Syndicat départemental d'électrification et d'équipement) de mise en œuvre des travaux d'enfouissement de la ligne basse tension au Pré Neuf et au Samson ; le coût est évalué à 28 585€ HT ; la participation communale est de 16 182 €. M. le Maire propose de faire une demande de subvention de 0.5 x 16 182€ auprès du Conseil Général de la Lozère au titre du Programme

Aménagement Village 2011 [PAV].

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet.

Objet de la délibération :

Mise en œuvre des travaux d'électrification à Tour Cléonis

Le SDEE a réalisé un avant-projet où la part communale est évaluée à 2 200€. Ce coût sera répercuté sur le prix de vente du bien.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avant-projet de ces travaux

Objet de la délibération :

M. le Maire propose qu'une rencontre ait lieu entre le Conseil Municipal et le Conseil Presbytéral afin de rédiger une convention-cadre qui générerait l'ensemble des demandes d'affectation culturelles du Temple.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'organisation de cette rencontre.

Objet de la délibération :

M. le Maire expose au Conseil le projet de construction de logements sociaux et de lieu de formation professionnelle avec les ABPS sur le site en amont de l'Espinassas ; la maîtrise d'ouvrage serait portée par la communauté de communes Cévennes au Mont Lozère.

Pour mener à bien le projet, il convient de mettre à disposition des parties des parcelles A 462, A 475 et A 463.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet et acte également le principe d'un fonds de concours communal. Un projet de café de pays est porté par l'association Epis de Main sur le site aval de l'Espinassas. Il est possible d'approvisionner le site en eau avec la source de Cabanis ; l'utilisation d'un bélière hydraulique est envisagée.

M. le Maire propose de lancer une consultation pour dimensionner le projet de réalisation d'un réseau d'eau. Le Conseil avalise à l'unanimité la proposition.

Objet de la délibération :

- Une subvention de 300 € est attribuée à l'association YETI qui a organisé la fête de la nature de Saint Andéol le samedi 08 octobre 2011. Ce soutien financier permet de couvrir les prestations de la compagnie de théâtre *La grange à papa*.

- Une subvention de 100 € est attribuée au Syndicat des Éleveurs de Chevaux de Montagne des Cévennes et du Gévaudan pour l'organisation du Concours annuel d'élevage qui a eu lieu le 26 août 2011 sur le site de la Tour du Viala à Saint Maurice de Ventalon.

- Une subvention de 601€ est attribuée à la Fédération des Ecoles de Musique des Hauts Gardons de Lozère pour participer aux coûts de fonctionnement de l'association pour l'année 2010-2011. La commune de Saint Andéol de Clerguemort a 6 élèves (5 enfants et 1 adulte) inscrit à la Fédération pour l'année 2010-2011.

- Une subvention de 100 € est attribuée à l'association LIRIDONA pour mener à bien leur action de soutien auprès des familles étrangères recherchant refuge en France.

- Une subvention de 300 € est attribuée à l'association Céven's Afrique pour l'aide au fonctionnement d'une école de couture au Bénin et au Mali dans le cadre d'un orphelinat.

Objet de la délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter le produit des amendes de police 2010 d'un montant de 1829 € aux travaux d'aménagement

Le Conseil étudie les différentes solutions possibles pour desservir en eau potable le hameau.

La pose de compteurs est néanmoins maintenue.

II. Délibérations

Objet de la délibération : Participation de la commune de Saint Frézal de Ventalon aux travaux de remise en état de la passerelle Poussiels – Le Viala

M. le Maire rappelle au Conseil que les travaux de réfection de la passerelle Poussiels – Le Viala ont été effectués en régie. Le coût des matériaux est de 987.70 € HT. L'équipe communale a travaillé 103h sur cette mission.

Le plan de financement de l'opération se présente comme suit :

- 50% auto-financement commune de St Andéol soit 493.85€ HT
- 50% financement commune de St Frézal soit 493.85€ HT

Après avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité le plan de financement et autorise M. le Maire à solliciter la somme de 493.85€ auprès de la commune de Saint Frézal pour participer aux coûts de l'opération.

Objet de la délibération : Demande de subvention de l'association Epi de Mains pour le financement du projet « Relais d'hier, relais d'aujourd'hui ».

Le Conseil approuve le projet de l'association et accorde le principe d'attribution d'une subvention sous réserve que leur dossier de demande soit complet.

Objet de la délibération : Vente de stères de bois issus de terrains communaux auprès des particuliers.

M. le Maire propose au conseil de vendre du bois communal (en billons ≥ 1m) auprès des particuliers.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de fixer le prix du stère de bois à 25€ à récupérer en bord de route par l'acheteur.

Objet de la délibération : Avis consultatif sur la charte du Parc National des Cévennes.

Le Conseil se réunira le vendredi 13 janvier 2012 à 18h30 afin d'émettre un avis sous la forme d'une délibération sur la charte du PNC.

Objet de la délibération : Aménagement de l'aire de stationnement de Lézinière et de l'accès à la mairie et au temple aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil échange sur le projet d'aménagement consistant au terrassement en déblais en amont de la voie communale n°2 afin de créer à la fois des places de parking en dessous du garage Rouverand et une voie d'accès à la mairie. Il est rappelé que la priorité reste l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil souhaite revoir quelques aspects du projet avant validation.

Objet de la délibération : ouverture d'un contrat CUI-CAE à temps partiel (20h/ hebdo) en CDD 6 mois à partir de janvier 2012.

Au regard des projets communaux opérationnels en 2012, M. le Maire propose le recrutement d'un employé en CUI-CAE spécialisé dans la conduite d'engins (mini-pelle, tractopelle) afin de réduire les coûts en optimisant le travail en régie.

Le Conseil propose de délibérer sur ce dossier au printemps prochain après avoir évalué le projet avec plus de précisions.

III. Questions diverses

Lecture est faite d'une question posée par l'association paysanne.

Le Conseil répond que la

mairie n'a jamais jeté des tonnes de branches sur les clôtures électriques entre le Cros et Poussiels en bordure de la VC1.

La séance est levée à 20h15

Prochain Conseil Municipal le vendredi 13 janvier 2011 à 18h30

**Saint Frézal
conseil municipal
26 septembre 2011**

Présents :

MM. - Jean-Claude LIEBER, Maire ; - Jacques HUGON, 1er adjoint ; - Alain VENTURA, 2e adjoint.

Mmes - Anne-Marie DIDIER, - Isabelle DUQUENNE, - Marie-Christine LIEBER, - Fabienne SALMERON.

MM. - Maurice JEANNET, - Erwin WARMERDAM.

Absents excusés :

MM. - COVELLI Philip (procuration à Marie-Christine LIEBER), et

- GOURDON Marc (procuration à Jean-Claude LIEBER).

Secrétaires de séance :

Jacques HUGON, Erwin WARMERDAM.

- Compte rendu du 04/ 07/11 : Adopté à l'unanimité.

- Zonage d'assainissement : délibération avant passage à l'enquête publique.

Il s'agit du schéma d'assainissement de la commune, de la phase 4 du rapport établi par AQUA SERVICES (phase

1 : diagnostic ; phase 2 : propositions de solutions ; phase 3 : choix ; phase 4 : enquête d'utilité publique). Cette dernière phase ne peut démarrer sans une délibération du CM pour décider si l'assainissement est collectif ou non collectif.

Le maire expose les raisons pour lesquelles l'ensemble du territoire communal est classé en non collectif, y compris ce qui est municipal, qui n'est pas du collectif mais du non collectif regroupé.

À l'unanimité le CM vote donc pour l'assainissement non collectif sur le territoire de la commune et la délibération peut être prise. Elle entérine par ailleurs le lancement du processus d'enquête d'utilité publique.

Toutes ces démarches permettront à la population de bénéficier d'une aide pour la mise en conformité des installations si nécessaire après contrôle du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

- T.A. (Taxe d'Aménagement) et régularisation des captages : Une délibération doit être prise du fait que l'ancienne taxe locale d'équipement (T.L.E.) a été remplacée par une nouvelle taxe locale d'aménagement (T.A.), dont le produit n'ira plus seulement à la commune, mais sera distribué entre plusieurs institutions (entre autres le CAUE, service d'architecture). La décision n'est pas prise tout de suite, remise au prochain CM, en ayant fourni les documents nécessaires aux conseillers.

Le maire donne diverses informations sur les captages et AEP :

- Concernant la source des Gouttes, dont l'utilisation a dû être abandonnée à cause de sa teneur en arsenic, l'alternative consiste à pomper si possible

Taxe aménagement

La TA (Taxe d'Aménagement) remplace plusieurs taxes dont la TLE (Taxe Locale d'Équipement). Son taux est fixé à 5% (comme l'était celui de la TLE) avec plusieurs exonérations :

- Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors du champ d'application du PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).
- 50% de la surface excédant 100m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du PTZ Plan à Taux Zéro).
- Les locaux à usage industriel (50%)
- Les commerces de détail de surface de vente inférieure à 400m².
- Les immeubles classés ou inscrits (50%)

(voté à l'unanimité)

Tarifs eau

Proposition de tarification de l'eau pour 2012

Rappel des tarifs 2011 :

- Part fixe abonnement = 140.00€ HT
- Consommation/M3 = 0.40€ HT
- Recette pour 120 M3 = 188.00€ HT (la part fixe correspond dans ce cas à 74.47% du coût total pour une consommation de 120 M3)

À compter de janvier 2012 : La nouvelle législation plafonne, pour les communes rurales, la part fixe à 40% du coût total pour une consommation de 120 M3. Nous avons fait le choix d'une part fixe élevée, considérant que l'infrastructure (création + entretien) mise en place pour amener l'eau aux hameaux constituait une dépense importante et que chacun, petit ou grand consommateur d'eau, devait

dès lors qu'il était raccordé à l'AEP, participer financièrement à cet équipement.

Pour maintenir la même recette attendue, en respectant la nouvelle législation tout en conservant la même politique, la proposition est de facturer plus cher les premiers M3 consommés.

Proposition de tarif pour 2012 :

- Part fixe abonnement = 80.00€ HT (soit 40% du coût d'une conso de 120 M3)
- Consommation de 1 à 5 M3 = 15.00€ HT/M3
- Consommation à partir de 6 M3 = 0.40€ HT/M3
- Recette pour 120 M3 = 201.00€ HT (80.00€ + 75.00€ + 46.00€)

Ainsi, rapporté aux facturations de 2011, l'abonné qui consomme plus de 4 M3 ne subirait sur sa facture annuelle qu'une légère augmentation celle-ci compensant le manque à gagner sur les consommations de 4 M3 et moins.

- Branchement : Pose de compteur : 300.00€
- Enlèvement de compteur : 500.00€

Cantine scolaire

- Prix actuel du repas : 3.40€ passe à 3.45€
- Prix actuel repas visiteur : 5.00€ passe à 5.10€

Location de voiture avec chauffeur : Supprimée

Encombrant

Premier voyage gratuit
2^{ème} 75.00€ etc...

Le conseil vote l'application de tous ces tarifs à l'unanimité.

Schéma d'assainissement communal

1^{ère} parution dans le MIDI LIBRE et la LOZERE NOUVELLE : le 18/11/2011 : enquête d'utilité publique

2^{ème} parution le 09/12/2011
Mise à disposition en Mairie du document sur l'assainissement.

Monsieur Mercon (commissaire enquêteur) recevra en Mairie le 05/12/11, le 16/12/11

Clôture de l'enquête le 09/01/12 à 12h00

Transports scolaires

Participation de la commune 2 160.00€ soit un coût par enfant de 180.00€

Eclairage public

Après enquête SDEE, un programme sera mis en place pour remplacer les ampoules consommatrices d'énergie par des ampoules économiques (32 réverbères). Remplacement de 6 ampoules par an.

Questions diverses

Réunion communauté de communes

- Concernant la charte Parc National la consultation des collectivités sur l'avant-projet prend fin le 15/01/2012

- L'Espinas : plusieurs associations se regroupent sur ce site pour y développer des projets : (bois 2 mains, école de la pierre sèche (ABPS), café de pays (Épi de mains).
Délibération: 100.00€ de soutien au projet de l'association « Epi de mains » pour 2012

Financement de l'arbousset

Délibération : pour acceptation de la subvention de 15 000.00€ du Ministère de l'Intérieur

CINECO

Suite à un courrier du Président de Cineco (adressé au Maire) annonçant la suppression des projections consécutives à l'affichage et à la distribution de tracts visant des personnes, Monsieur le Maire propose d'intervenir afin de maintenir la maison communale dans sa fonction de lieu culturel neutre et serein.

Regain

La chorale dirigée par J.HUGON a chanté à Bruxelles avec brio et a reçu un franc succès

La séance est levée à 21 heures.

**Saint Maurice
conseil municipal
24 novembre 2011**

Absents excusés :
MM. Cros et Sanchez.

Dans le cadre d'un échange de parcelles l'une d'entre elles (C 455) est assujettie à une hypothèque, sans main levée. Le conseil autorise le Maire à établir et signer le document pour résilier cette main levée.

Tarif eau 2012 :
Le conseil décide de conserver le même prix de l'eau que les années précédentes.

Pour les particuliers :
Location compteur 65 €
De 0 à 30 m³ : 2.92 €
De 31 à 65 m³ : 0.98 €
De 66 à 120 m³ : 0.75 €
Au-delà de 120 m³ : 0.16 €

d'actions d'investissement sur sa commune depuis la création de la communauté de communes. »

Projets de l'Espinas

point sur les projets et délibération :

Les projets se concrétisent et les élus soulignent leur attachement à la réalisation du projet de revitalisation sociale économique et culturelle du hameau dans son ensemble. Les maires sont invités à présenter les projets en conseil municipal et solliciter un appui financier à la communauté de communes par fond de concours. Toutes les communes sont concernées par le projet global car il contribue à développer l'offre économique et de formation sur le canton. Il sera un point de relais par le Café de Pays et permettra l'installation de résident(s) permanent(s) sur le hameau. Stratégiquement, ce projet concerne aussi la commune de Vialas qui sera tenue informé de son évolution. L'appui des communes permettra d'optimiser les démarches de financement auprès des différents partenaires.

Il y a plusieurs projets distincts sur le hameau de l'Espinas :

Le projet Bois2Mains/Epide-mains

création d'un Café de Pays. On trouverait dans le bâtiment sous la route un (cyber) café avec petite restauration et des programmations d'événements culturels (concerts théâtre cinéma). Il est rappelé que Bois 2mains et Epi de mains s'occupent intégralement du projet. Bois 2mains porte l'investissement et Epi de mains le fonctionnement. Un dossier de financement FSE est actuellement en cours par « Epi de mains » pour l'embauche d'un emploi transitoire. La personne qui sera retenue aura pour mis-

sion de formaliser le projet du Café de Pays (qui concerne le bâtiment de l'ancienne écurie) et surtout faire le lien avec les autres projets sur l'Espinas. Cet emploi sera d'une durée de six à douze mois et permettra d'avoir un regard extérieur au projet. Pour appuyer la demande, il est demandé aux communes de formaliser leur engagement au projet par un écrit qui sera joint au dossier. De plus Epi de mains réalise un verger fruitier sur les terrains au-dessus de la route entre les bâtiments et la source.

Le projet ABPS

le bâtiment au dessus de la route, avec le double escalier en pierre deviendrait une école de la pierre sèche, avec bureaux, vestiaires et salle de réunion. La partie « technique » se situerait sur l'actuelle plateforme en contrebas du hameau. Un hangar y sera construit pour la pratique en temps de pluie. La communauté de communes s'est portée maître d'ouvrage. Les ABPS ont aussi intégré dans leur plan financier la reconstruction de l'ancien four à pain, mais objectivement, son usage n'a pas encore été défini. Une rencontre a été fixée le 23 novembre 2011 avec la Région pour présenter le projet sur site et déposer le dossier de financement.

Le Parc National des Cévennes s'est engagé financièrement (non officiel pour l'instant) à la rénovation des toitures et apportera son aide d'ingénierie à la réalisation des plans. Sur le plan financier, les élus souhaitent l'équilibre budgétaire. Ils regrettent que les ABPS ne puissent pas « donner » de la main d'œuvre au projet pour des raisons d'économie.

Vis-à-vis de l'installation des ABPS, le bail emphytéotique

de Bois2mains sera revu. Pour l'instant, les élus ont donné leur accord de principe (cf CR du 28/09/11) mais il s'interroge de savoir si la Communauté de Communes devra reprendre intégralement les terres après la délibération d'accord de la commune de St Andéol de Clerguemort pour ensuite les rétrocéder par bail à chaque gestionnaire (B2M, ABPS) ou si la communauté de communes ne rétrocèdera que la partie qui intéresse les ABPS.

Dans un deuxième temps pour la Communauté de Communes : le projet de création d'une habitation pour le reste des bâtiments au dessus de la route à vocation permanente et si possible en lien avec une activité économique sur place (ABPS, agricole, café de pays,...).

Dans l'état actuel des choses il est conseillé par certains élus (notamment Jean-Claude LIEBER et Jean-Marie THOYER) de prendre contact avec le CFPPA de Florac et SUPAGRO qui pourraient être un soutien au projet en matière de conseil et de formation. Un avis sera demandé aux ABPS, au besoin les ABPS prendront contact avec eux.

Délibération autorisant le Président à signer l'avenant du Contrat Enfance Jeunesse :

L'avenant de prolongation a été rédigé par la CCSS de la Lozère. Il a été transmis au président lors de la rencontre du 11 octobre à Mende. Il s'étend jusqu'au 31 décembre 2011. Le conseil communautaire donne pouvoir au Président pour signer l'avenant, à l'unanimité. Un bref compte rendu de la réunion du 11 octobre est fait. On attend aujourd'hui de savoir si oui ou non on peut conventionner avec la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons

pour signer au nom des 2 CC le contrat enfance en 2012 sur les deux territoires. Il a été convenu oralement que la CC de la Cévenne des hauts gardons participe financièrement à l'avance de trésorerie versée à « Trait d'Union ». Notre cc ayant tout à sa charge. Il conviendra d'officialiser cette décision et de déterminer les modalités de répartition.

Création d'un budget annexe enfance et jeunesse : délibération

Pour clarifier la lisibilité des comptes en ce qui concerne la compétence enfance, le Président propose à l'assemblée de créer un budget annexe. Le conseil y est favorable à l'unanimité. La délibération est prise à compter du 1er janvier 2012.

Délibération : autorisations d'absence au titre d'événements familiaux

Le Président propose au conseil communautaire d'autoriser des jours d'absence aux agents de la collectivité pour des raisons personnelles telles qu'un décès, mariage ou pacs, naissance d'un enfant etc..... Trois agents sont concernés. Le conseil communautaire après y avoir apporté quelques modifications y est favorable.

Point sur la charte du Parc National des Cévennes

Sophie Pantel expose que le conseil d'administration du Parc National a validé l'avant-projet de la charte le 13 octobre. Les trois tomes de la charte ainsi que la carte des vocations vont être envoyés à chaque commune qui devra donner son avis sous deux mois par délibération. La carte des vocations n'a pas été présentée lors des réunions publiques organisées par le Parc. Les maires de chaque communes sont invités à en prendre connaissance cha-

Les 21,22,23,24 juin 2012

Le Pont de Montvert accueille

la cinquième édition de TOTAL FESTUM

L'A.D.Oc (Association pour le Développement de l'Occitan sur la Lozère) a décidé une nouvelle fois (la cinquième) de promouvoir la manifestation TOTAL FESTUM. Ce sera la troisième édition sur Le Pont - de - Montvert ; nous ne pouvons faire moins après l'accueil toujours aussi chaleureux de la population agrémentant façades, commerces et bureaux aux couleurs de l'Occitan, après l'investissement de chacun, des associations, après le soutien de la municipalité et de la conseillère générale et de la Région.

Voilà pourquoi nous serons encore présents cette année en avançant dans l'histoire, et bien sûr en donnant un véritable essor à la langue et culture occitane. Pour mettre en œuvre ce projet, notre fil rouge sera celui l'histoire de ce pays, l'histoire de l'Occitanie, la pratique de la langue, le culturel, le festif et la convivialité.

Projet de programmation (acquise à 80%)

Jeudi 21

Projection du film « Tous au Larzac ».

Vendredi 22

1. Après- midi, intervention de la conteuse Myriam BAFFIE à l'école.

2. Vers 18h30 arrivée en étoile, sur le quai, de groupes d'enfants, conduits par un musicien de CabreCan et un membre de l'A.D.OC ; regroupement : Les musiciens se retrouvent tous

ensemble pour faire danser les enfants et les adultes sur la place.

3. 19h30 : Ouverture officielle avec les représentants de la Région, du département, de la municipalité, du Parc National des Cévennes, de l'A.D.OC ; La bandière Occitane flottera au Ron du Chastel.

4. 21h : Bal traditionnel, bal du mois, avec le groupe CabreCan.

Samedi 23

1. De 9h à 12h30, sur le quai : Marché des producteurs et créateurs.

2. 10h30 : Conférence : Des cathares aux Camisards.

3. 11h30 à 13h : Animation du quai par le passe Carrière La MASCA.

4. 17h à 18h30 : Spectacle déambulatoire avec Art Compagnie : Les sept bonheurs de Pénélope.

5. 18h30 à 19h 30 : Animation du quai par le passe Carrière La MASCA.

6. 20h : Repas occitan et animation la Masca.

7. 22h30 : Mise en scène (écrite, préparée, par l'A.D.Oc) d'un moment de l'histoire: La guerre des camisards accompagnée de l'embrasement des lieux ; tout cela accompagné d'une bande son à deux voix et de scènes historiques (créée et enregistrée par l'A.D.Oc) puis animation autour du feu de la Saint-Jean avec La Masca (Chants, danses, échasses).

Dimanche 24

Randonnée occitane «de Rons en clapas» (randonnée de découverte d'un territoire agrémentée de lectures, de chants occitans) en collaboration avec l'Ecomusée du Mont-Lozère.

PASSE MONTAGNE

Foyer rural de Fraissinet - Pont de Montvert - St Maurice

PROGRAMME



1er Trimestre 2012

SAMEDI 28 AVRIL
20H30

Maison du Mt Lozère
6E



Bal du Mois

20h30 Atelier danse
21h30 Bal animé par les élèves des écoles de Musique de Langlade et Marvejols
22h30 Bal animé par La Nhaca

PLUS DE 2H DE BALETI !!!

Le principe du Bal du mois, c'est un bal trad par mois dans le sud et centre Lozère, souvent le dernier samedi du mois

<http://www.auboi.fr/nhaca.htm>

